



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

DECISION N° DC-230327-0021
(Commande Publique)
Marché sans publicité ni mise en concurrence
(Art. L.2511-1 à L.2511-5 du Code la commande Publique)

« Convention de Mandat d'études et de réalisation »

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2511-1 à L.2511-5 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-200710-0081 du 10 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil au Maire ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-210330-0025 du 30 mars 2021 portant acquisition d'actions à la Société Publique Locale (SPL) AUDEO ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-210527-0053 du 27 mai 2021 modifiant les statuts de la SPL AUDEO, notamment son article 2 ;
- Vu le mandat de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du Maître de l'ouvrage les études nécessaires à la mise en place d'un appel à projet (AAP) pour la vente du terrain de l'ancienne Arçonnerie à Saint-Sulpice-la-Pointe ;

DÉCIDE

- Article 1.** De signer le mandat pour l'Appel à projet en vue de la vente du terrain de l'ancienne Arçonnerie avec la SPL AUDEO (1, avenue du Général Hoche, 81000 ALBI) pour un montant de 57 095 € HT.
- Article 2.** De déléguer la signature du mandat à M. Maxime COUPEY, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement urbain et à la cohésion territoriale.
- Article 3.** De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 27 mars 2023

Le Maire

Raphaël BERNARDIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.